



## Résiliation bail locatif d'un logement meublé

Par **Karin13**, le **08/04/2021** à **09:53**

Bonjour, j'ai reçu la lettre de résiliation du bail locatif du logement meublé le 30 Mars 2021, je l'occupe depuis le 26 Août 2009. Elle me signifie de le quitter au 30 Avril 2021, 1 mois donc de préavis et ce, sans me préciser la raison. Cette présente se réfère à la loi n°25-8 de la loi 89-462 du 6 Juillet 1989.

Puis-je contester cette résiliation pour pouvoir me retourner s'il vous plaît ?et si oui, directement au bailleur en lettre recommandée dans un 1er temps?

Merci par avance

Karine

Par **janus2fr**, le **08/04/2021** à **12:32**

Bonjour,

[quote]

- il doit être motivé soit par la décision de vendre le logement soit de le reprendre.

[/quote]

Ou encore par un motif légitime et sérieux (par exemple, locataire qui paie toujours son loyer en retard, ou qui est en situation d'impayé).

Par **Karin13**, le **08/04/2021** à **13:45**

Merci à vous et très belle journée